

(QC) Région du fleuve Saint-Laurent – Évaluation régionale

Commentaires de Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) sur la version préliminaire du mandat pour la réalisation de l'évaluation régionale pour fins de discussion ([PDF](#) – déposée le 26 février 2025)

#	Section	Commentaires
FEGC-01	<p>Section 3.2 objectifs – g) Faire une analyse comparative entre les sexes plus [pg. 7]</p> <p>Pour plus d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluations d'impact au Canada : Foire aux questions - Canada.ca ▪ L'analyse comparative entre les sexes plus dans le cadre de l'évaluation d'impact - Canada.ca ▪ Suivre le cours sur l'analyse comparative entre les sexes plus - Canada.ca 	<p>Le texte actuel ne décrit pas suffisamment ce qu'est l'ACS Plus. Nous suggérons d'inclure ce texte (changements en vert) pour assurer une meilleure compréhension du concept de l'ACS Plus et des attentes associées.</p> <p>g) faire une Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) L'ACS Plus est un processus analytique qui évalue la façon dont divers groupes de population ressentent les impacts des grands projets, et qui peut aider à déterminer des moyens d'atténuer ces impacts. L'analyse doit inclure une perspective intersectionnelle, soit prendre en compte simultanément plusieurs facteurs croisés, plutôt que de se concentrer uniquement sur l'identité individuelle (tels que l'âge, le genre, l'identité autochtone) ou les facteurs sociaux (tels que le revenu, statut social, éducation). L'utilisation de ses conclusions favorise une prise de décisions transparente, éclairée et inclusive.</p> <p>Le groupe de travail sur l'évaluation régionale évaluera comment les changements causés à l'environnement ou aux conditions sanitaires, sociales, culturelles et économiques, tant positifs que négatifs ont potentiellement toucher divers groupes de population en utilisant une approche intersectionnelle. Avec les conclusions de l'ACS Plus, le groupe de travail formulera des recommandations sur la manière dont les futures évaluations d'impact devraient prendre en compte et traiter ces considérations.</p>
FEGC-02	<p>Section 6 : participation des peuples autochtones et du public [pg. 11 & 12]</p> <p>Pour plus d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Document d'orientation : Analyse comparative entre les sexes plus dans le cadre de l'évaluation d'impact - Canada.ca ▪ Outil – Évaluation de la qualité d'une ACS Plus dans l'étude d'impact - Canada.ca 	<p>Afin d'assurer les pratiques exemplaires de l'ACS Plus, nous recommandons d'ajouter le texte en vert sous 6.3 :</p> <p>6.3 Le groupe de travail sur l'évaluation régionale élaborera et mettra en œuvre des plans de mobilisation, en tenant compte des commentaires des peuples autochtones et du public. Afin d'inclure une approche ACS Plus, le plan de mobilisation veillera à une large participation et répondra à la question « qui est à la table et qui est absent ? ». En examinant la représentation des personnes, cela peut mettre en évidence les inégalités de pouvoir existantes qui limitent la participation de certains individus ou groupes afin de soutenir l'évaluation précise des questions potentielles importantes pour les collectivités. Une fois terminés, ces plans de mobilisation seront publiés sur le registre et mis à jour régulièrement par le groupe de travail sur l'évaluation régionale afin de veiller à ce que les participants soient au courant des activités de mobilisation prévues et à venir.</p>